

PIÈCES À FOURNIR POUR LE DOSSIER DE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DE DIPLOME AU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- 1- Demande timbrée adressée au Ministre de l'Enseignement Supérieur avec précision de l'adresse personnelle, numéro de téléphone et numéro d'étudiant(e) à l'étranger ;
- 2- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance;
- 3- Photocopie certifiée conforme de(s) diplôme(s) à évaluer ;
- 4- Programme des cours qui ont précédé l'obtention de(s) diplôme(s);
- 5- Photocopies certifiées conformes de tous les diplômes antérieurs;
- 6- Trois photocopies de chacun des diplômes ;
- 7- Curriculum studiorum bien détaillé et signé ;
- 8- Adresse complète et exacte des établissements de formation ayant délivré les diplômes à évaluer;
- 9- Préciser le centre d'écrit pour les examens étrangers présentés au Cameroun ;
- 10- Autorisation de l'étudiant(e) pour solliciter les renseignements le concernant auprès de son établissement;
- 11- Certificat d'individualité (s'il y a lieu) ;
- 12- Copie de la thèse pour les détenteurs du Master

Dépôt du dossier au courrier central du MINESUP, 9ème étage de l'immeuble ministériel n°2, porte 929

Etude et traitement du dossier par la Sous Direction des Systèmes Universitaires Comparés et des Equivalences Académiques.